

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019





RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Uniquement pour manipulation adéquate.
Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
BUCHER AG LANGENTHAL
MOTOREX-Schmiertechnik
Bern-Zürich-Strasse 31
CH-4901 Langenthal
Telefon +41 (0)62 919 75 75
- **Représentatif unique en UE:**
MOTOREX Deutschland AG, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim
- **Service chargé des renseignements:** msds@motorex.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre d'informations toxicologiques, CH-8028 Zurich
info@toxi.ch
Tél. +41(0)44 251 51 51 ou CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

			
GHS02	GHS07	GHS08	GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

Numéro CE: 919-446-0 Reg.nr.: 01-2119458049-33	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	70-100%
CAS: 68920-66-1 NLP: 500-236-9 Reg.nr.: 01-2119489407-26	Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-≤7,5%

- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

hydrocarbures aliphatiques	≥30%
----------------------------	------

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*

· **Après contact avec la peau:**

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** *Porter un appareil de protection respiratoire.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les vapeurs de ce produit sont plus denses que l'air et se concentreront dans les endroits surbaissés comme les puits, les réservoirs de stockage et autres zones confinées.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé loin de toute source d'ignition ou de chaleur.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:** 3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir rubrique 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	26 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	44 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	26 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	71 mg/m3 (consommateur)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 4)

68920-66-1 Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	25 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	2.080 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	1.250 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	294 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	87 mg/m3 (consommateur)

· PNEC
68920-66-1 Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,002 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,002 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	0,1 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	10.000 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	6,33 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	6,33 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Terrestrial organism / Soil	1 mg/kg (organismes terrestres)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 5)

· **Matériau des gants**

Gants de protection à 374, résistant à l'huile en cours d'utilisation. La norme EN 374 Niveau 3 contrôle G1

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.4 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· **Odeur:** De type solvanté

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: >150 °C (DIN EN ISO 3405)

· **Point d'éclair** 40 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 230 °C (DIN 51794)

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: 0,6 Vol. %

Supérieure: 7,0 Vol. %

· **Pression de vapeur:** 2 mbar @ 20 °C

· **Densité à 20 °C:** 0,789 g/cm³ (ASTM D 4052)

· **Densité relative** Non déterminé.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 6)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	< 1 mm ² /s @ 40 °C (DIN 51562-1)
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Les produits de décomposition thermique comprennent : hydrocarbures et monoxyde et dioxyde de carbone.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Eviter tout contact avec des agents oxydants comme les perchlorates, les chlorates et les nitrates.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcane, cycliques, aromatiques (2-25%)

Oral	LD50	15.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4 ml/kg (rat)
	NOAEL	495 mg/kg/24h (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	13,1 mg/l (rat)
	NOAEL	300 ppm (rat)
	NOAEC	690 ppm (rat)
	LOAEC	100-1.293 ppm (rat)

68920-66-1 Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	500 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
		2.000-3.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6h	100 mg/m ³ (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 7)

LC50 / 4h	1,6 mg/l (rat)
-----------	----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

EC10	0,109-0,248 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
EC50	0,58-1,2 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,53-0,94 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,328-0,423 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
LL50	10-30 mg/l/96h (poisson)
LL50	10-30 mg/l/72h (poisson)
LL50	10-30 mg/l/48h (poisson)
LL50	30-100 mg/l/24h (poisson)
EL50	2,5-5,5 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
EL50	10-22 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	22-46 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,097-0,372 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,16 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,16 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
NOELR	0,13 mg/l/28d (poisson)
NOELR	0,28-1,4 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	0,3 mg/l/96h (poisson)
LOEC	0,203-0,833 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
68920-66-1 Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés	
LC50	108 mg/l/96h (poisson)

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 8)

EC50	100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EL50	51 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,77-1,75 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,11-0,33 mg/l/28d (poisson)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Biodégradabilité	74,7 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 F)
------------------	--

68920-66-1 Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés

coefficient de partage	3,8-7,19 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

Biodégradabilité	99 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 A)
------------------	--

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Classe de danger pour l'eau 2 (selon l'annexe 1 AWSV): dangerosité significative pour l'eau

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

· **Catalogue européen des déchets**

07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
-----------	--

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**

UN1300

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 9)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID/ADN	1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE mélange, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	TURPENTINE SUBSTITUTE mixture, MARINE POLLUTANT
· IATA	TURPENTINE SUBSTITUTE mixture

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR/RID/ADN


· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3

· IMDG


· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3

· IATA


· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

· Marine Pollutant: Oui
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR/RID/ADN): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler:	Attention: Liquides inflammables.
· No EMS:	30
· Stowage Category	F-E, S-E
	A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 10)

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR/RID/ADN**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

5L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE
TÉRÉBENTHINE MÉLANGE, 3, III,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO**

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A**

· **Code UFI** 2V8F-CE9W-X00C-N1HM

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.01.2019

Numéro de version 1.1

Révision: 08.01.2019

Nom du produit: CHASSIS-UND MASCHINENREINIGER

(suite de la page 11)

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR